



**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
OCCITANIE POUR LA PHASE ETUDES : RENOVATION DU KIOSQUE DE L'UVARIUM
ET AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS**

MP N° 2025 - 193

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 26,

Vu la volonté de la commune de valoriser le site de l'Uvarium par la rénovation du Kiosque et ses peintures classées, l'aménagement des espaces environnants, la mise en accessibilité, la restauration des pergolas...

Considérant que la Région peut accorder à la commune une subvention pour la phase études de ce projet jusqu'à la phase DCE,

Considérant que le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 117 750,00 € HT jusqu'à la phase DCE,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès de la Région.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours financier de la Région pour un montant estimatif de la maîtrise d'œuvre de 117 750 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
ETUDES	117 750,00 €	141 300,00 €
Total	117 750,00 €	141 300,00 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
Région Occitanie	50,00%	58 875,00
Commune	50,00%	58 875,00
TOTAL	100,00%	117 750,00 €

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, 06 NOV. 2025



Le Maire,

Romain LOPEZ